

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706048-DE
Date de signature : 05/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - « Dijon Must'Art » - Exposition des pleurants à San Francisco

M. BERTELOOT au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La première phase de rénovation du Musée des Beaux-Arts ayant entraîné la fermeture de la salle des tombeaux pour la durée des travaux, l'établissement a saisi cette opportunité unique pour valoriser le patrimoine dijonnais au travers du réseau FRAME, French Regional & American Museum Exchange, en proposant une présentation des pleurants du tombeau de Jean sans Peur dans des conditions inhabituelles, à savoir une vaste tournée entre différents grands musées américains.

Ces musées ont accepté avec enthousiasme d'accueillir ces œuvres exceptionnelles, et la première étape de leur périple fut New-York, au prestigieux Metropolitan Museum of Art, de mars à mai 2010, suivie de Saint-Louis de juin à septembre 2010, de Dallas d'octobre 2010 à janvier 2011, de Minneapolis de janvier à avril 2011 et enfin de Los Angeles de mai à juillet 2011.

Cette opération a été accompagnée d'une démarche plus globale intitulée Dijon Must'Art, faisant de cette sortie exceptionnelle un moment de rayonnement de Dijon et de la Bourgogne aux États-Unis et en France.

La prochaine ville étape du voyage des pleurants sera San Francisco d'août 2011 à janvier 2012. Tout comme pour le séjour des pleurants à Dallas, l'exposition au Legion of Honor de San Francisco sera complétée par une opération de promotion de notre culture, de notre art de vivre et de nos marques emblématiques. Ce déplacement sera également l'occasion de valoriser à l'international des entreprises qui font de Dijon une référence écologique sur un territoire sensible au développement durable.

Le financement de cette opération de promotion sera assuré grâce à un partenariat entrepreneurial qui couvrira intégralement le budget prévisionnel de 100 000 € comprenant les frais d'organisation, de location d'espaces, de relations presse, de communication, de personnel et de logistique.

A cette occasion, Monsieur le Maire sera amené à se rendre à San Francisco du 17 au 24 août prochains pour y représenter la Ville de Dijon.

Selon l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales, « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, (...) donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux », ce qui exclut les activités courantes des élus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire et, le cas échéant, aux membres du Conseil Municipal susceptibles de l'accompagner, à l'occasion de son déplacement à San Francisco au cours duquel il représentera la Ville de Dijon.

Les dépenses de transport effectuées pour l'accomplissement de ce mandat spécial seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

En ce qui concerne les frais d'hébergement et de restauration, ceux-ci feront l'objet d'un remboursement aux frais réels à la condition expresse que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

Plus généralement, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial permanent à Monsieur le Maire et aux membres de l'assemblée délibérante pour se rendre, dans l'intérêt de la Ville de Dijon, à toute manifestation, réunion ou représentation en France métropolitaine, dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire et, le cas échéant, aux membres du Conseil Municipal, susceptibles de l'accompagner à l'occasion de son déplacement à San Francisco dans le cadre de la présentation des pleurants du Musée des Beaux-Arts de Dijon au Legion of Honor, et de l'opération Dijon Must'Art ;

2 - accorder un mandat spécial permanent à Monsieur le Maire et aux membres de l'assemblée délibérante pour se rendre, dans l'intérêt de la Ville de Dijon, à toute manifestation, réunion ou représentation en France métropolitaine, dans les DOM-TOM ou à l'étranger ;

3 - donner votre accord à ce que les frais qui seront occasionnés dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial soient remboursés pour la durée effective de la mission dans les conditions suivantes :

- frais de transport : sur présentation d'un état de frais ;
- frais d'hébergement et de restauration : aux frais réels à la condition expresse que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée et ne présentent pas un montant manifestement excessif ;

4- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 42
- contre : 7